

**COMUNIDADE DOS ESTADOS  
DA AFRICA DO OESTE**

**ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

ECW/CM/LXXXII

Original: Anglais

**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abuja, 25 – 27 juin 2019

---

---

**PROJET DE RAPPORT**

---

---

Commission de la CEDEAO  
Abuja, Juin 2019

## **INTRODUCTION**

1. La quatre-vingt-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, en République fédérale du Nigeria, du 25 au 27 juin 2019.

2. Etaient représentés les Etats membres suivants :

- la République du Bénin ;
- le Burkina Faso ;
- la République de Cabo Verde ;
- la République de Côte d'Ivoire ;
- la République de Gambie ;
- la République du Ghana ;
- la République de Guinée ;
- la République de Guinée Bissau ;
- la République du Libéria ;
- la République du Mali ;
- la République du Niger ;
- la République Fédérale du Nigeria ;
- la République du Sénégal ;
- la République de Sierra Léone ;
- la République Togolaise.

3. Les Institutions et Agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées :

- la Commission de la CEDEAO ;
- le Parlement de la CEDEAO ;
- la Cour de Justice de la Communauté ;
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- l'Organisation ouest africaine de la Santé (OOAS) ;
- le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- le Bureau de l'Auditeur général ;
- l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) ;
- l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) ;
- Le Projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAPP).

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## **POINT A: SEANCE D'OUVERTURE**

(Discours – Président du Conseil et Président de la Commission de la CEDEAO)

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre des affaires étrangères par intérim de la République fédérale du Nigeria, l'Ambassadeur Mustapha L. Sulaiman, a souhaité la bienvenue à tous les participants, au nom du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Outre les problèmes habituels de développement économique et social auxquels se heurte la Communauté, il a exhorté les membres du Conseil à mettre l'accent sur les nouveaux défis qui se posent à la région en termes de paix et de sécurité, de changement climatique et de chômage des jeunes.

Poursuivant son allocution, il a décliné les différents points inscrits à l'ordre du jour pour discussion et exhorté les participants à les examiner avec la plus grande attention. Par ailleurs, il a rendu hommage au Président de la Commission et aux dirigeants des institutions de la CEDEAO pour les efforts inlassables déployés dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, d'une part, et du Conseil, d'autre part.

Il les a vivement invités à poursuivre leurs efforts visant à améliorer l'efficacité des institutions et veiller à la gestion prudente des ressources de la Communauté afin d'atteindre l'objectif primordial de l'intégration régionale.

Le Président du Conseil a conclu en souhaitant aux participants des délibérations fructueuses et déclaré ouverte la 82<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres.

Dans son allocution de bienvenue, au nom de la Communauté, le Président de la Commission, M. Jean-Claude Kassi Brou, a exprimé sa gratitude à Son Excellence le Président Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, ainsi qu'au peuple et au gouvernement du Nigeria, pour le leadership et l'engagement indéfectible en faveur de l'intégration régionale, ainsi que pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et les excellentes commodités mises à disposition afin d'assurer le bon fonctionnement des institutions de la CEDEAO.

Il a souligné l'importance de la réunion convoquée quelques semaines seulement après le 44<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de Lagos portant création de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Après avoir rappelé que l'objectif initialement visé était pour l'essentiel d'ordre économique, il a souligné que le Traité révisé du 24 juillet 1993 a élargi le champ d'action de la

communauté, notamment en matière de coopération politique, pacifique et sécuritaire dans notre région.

Le Président de la Commission a noté que ce changement traduit la reconnaissance par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la nécessité de relever ensemble les défis auxquels sont confrontés les États membres afin de parvenir à la stabilité dans la région, d'assurer une croissance rapide et d'améliorer le niveau de vie des populations.

Il a, ensuite, lancé un appel à tous les participants pour qu'ils gardent à l'esprit les aspirations des Pères fondateurs de la Communauté au cours de la réunion et leur a souhaité de fructueuses délibérations.

## **ELECTION DU BUREAU**

Le Bureau suivant a été élu :

- Présidence - République fédérale du Nigeria
- Rapporteurs - République de Gambie
- République de Guinée Bissau
- République Togolaise

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

L'ordre du jour suivant a été adopté, après amendement.

### **A. CEREMONIE D'OUVERTURE**

- Allocution de bienvenue du Président du Conseil, **S.E. Ambassadeur Mustapha L. Sulaiman**, Ministre des Affaires étrangères par intérim de la République fédérale du Nigeria ;
- Allocution du Président de la Commission de la CEDEAO, **S.E.M. Jean Claude Kassi BROU** ;
  - a. Ouverture des travaux par le Président du Conseil ;
  - b. Election du Bureau ;
  - c. Adoption des projets d'Ordre du jour et de Programme de travail ;
  - d. Prestation de serment de trois membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC).

## **POINTS POUR DECISION**

- B. Présentation et examen du Rapport intérimaire 2019 de la CEDEAO
- C. Présentation et examen d'un Rapport sur la Situation financière de la Communauté
- D. Présentation et examen du Rapport annuel 2018 de l'Auditeur général
- E. Présentation et examen du Rapport de la 35<sup>ème</sup> réunion du Comité d'audit
- F. Présentation et examen du Rapport final de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité de l'Administration et des Finances
- G. Présentation et examen du Rapport sur les préparatifs d'une réunion de coordination sur la répartition des tâches entre l'Union Africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER) et les Etats membres
- H. Présentation et examen d'un Mémoire relatif à la révision du Règlement C/REG.17/11/08 portant augmentation de l'indemnité de présence des membres du Parlement de la CEDEAO et de l'indemnité de responsabilité des membres ayant des responsabilités au sein du Parlement de la CEDEAO
- I. Présentation et examen d'un mémorandum sur l'attribution du Prix d'excellence de la CEDEAO, édition 2018
- J. Présentation et examen d'un mémorandum sur l'ouverture de Bureaux de représentation dans des pays membres de la CEDEAO
- K. Présentation et examen d'un mémorandum sur la Stratégie de la CEDEAO pour le développement du capital humain régional ainsi que le Dialogue de haut niveau sur le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest
- L. Présentation et examen d'un Mémoire relatif au détachement de fonctionnaires de la Communauté auprès des gouvernements des États membres
- M. Présentation et examen de l'état d'avancement des Tâches assignées aux institutions de la CEDEAO, à l'issue des 80<sup>ème</sup> et 81<sup>ème</sup> Sessions ordinaires du Conseil des Ministres
- N. Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 55<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

### **POINTS POUR RATIFICATION**

- O. Présentation et examen d'un mémorandum sur le Rapport de la réunion des Ministres des Mines de la CEDEAO, relative au Code minier régional

- P. Présentation et examen d'un mémorandum sur le Rapport de la réunion des Ministres des Affaires féminines de la CEDEAO, consacrée à la Politique et au Plan d'action stratégique de la CEDEAO pour l'Enfance, ainsi qu'à la Feuille de route sur la prévention et la réponse au Mariage des Enfants de la CEDEAO
- Q. Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport de la réunion des Ministres chargés de la lutte contre la Drogue, dans les Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie
- R. Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport de la réunion des Ministres chargés du Tourisme de la CEDEAO relative à la Politique régionale de la CEDEAO et au Plan d'action ECOTOUR
- S. Présentation et examen d'un mémorandum sur l'emplacement du siège de l'Autorité du Corridor Abidjan-Lagos
- T. Présentation et examen d'un Mémorandum sur l'harmonisation de la position de la CEDEAO au sein des organisations internationales

### **POINTS POUR INFORMATION**

- U. Mémorandum sur l'état de mise en œuvre de la réglementation relative à l'itinérance sur les réseaux publics de télécommunications mobiles dans l'espace CEDEAO
- V. Mémorandum faisant le point sur le processus de la Réforme institutionnelle
- W. Mémorandum du Parlement de la CEDEAO portant sur l'adoption de la Déclaration de Dakar sur la Monnaie unique de la CEDEAO
- X. Présentation du Rapport de la réunion du Comité ministériel ad-hoc sur les plans de construction du nouveau siège de la Commission de la CEDEAO
- Y. Présentation et examen du Rapport préliminaire du Président de la Commission sur l'Audit judiciaire des institutions et agences de la CEDEAO
- Z. Divers
- AA. Adoption du Rapport de la réunion
- BB. Motion de remerciements
- CC. Cérémonie de clôture
- Mot de clôture du Président du Conseil
  - Hymne de la CEDEAO

- **Prestation de serment de trois membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC)**

Suite à la présentation des nouveaux membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) par le Président de la Commission, le Président de la Cour de Justice de la Communauté, l'Honorable Juge Edward Asante, leur a fait prêter serment. Il s'agit de :

<b>Membre du Conseil</b>	<b>Poste occupé au sein du Conseil</b>
Professeur Honoré Bogler Djama Segui,	Président du Conseil
Dr Haliru Dikko	Membre du Conseil
M. Aly Mar Ndiaye	Membre du Conseil

Le Conseil a pris acte de la prestation de serment des membres de l'ARREC et les a exhortés à accomplir leurs fonctions au mieux de leurs capacités.

## **RESULTATS DES TRAVAUX**

### **Point B: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2019 de la CEDEAO**

18. Dans sa présentation, le Président de la Commission a passé en revue l'état de la Communauté à la fin mai 2019. Les points saillants de cette présentation sont repris ci-après :

19. En matière de performance économique des États membres : les efforts engagés dans le cadre de la consolidation de la Communauté ont permis de renforcer la croissance économique de la Région qui s'est établie à 3,1% en 2018, contre 2,4% en 2017. On note que 9 Etats ont enregistré une croissance économique supérieure à 3%.

20. Cependant, des difficultés ont été rencontrées en ce qui concerne le respect des critères de convergence en 2018: (i) 2 pays seulement se sont conformés aux critères de premier rang, contre quatre (4) en 2017. Une amélioration dans ce domaine est essentielle, pour la réalisation de l'objectif visé.

En ce qui concerne le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, les actions engagées ont porté sur la mise en œuvre des activités de la feuille de route

qui a permis de finaliser les travaux sur le régime de change, le cadre des politiques monétaires, le modèle de la future banque centrale régionale, le nom et le logo de la future monnaie unique de la CEDEAO. Les efforts seront maintenus pour l'accélération des activités de la feuille de route devant conduire à la mise en place de la monnaie unique.

En matière de paix et sécurité, l'on note une recrudescence des attaques terroristes et des conflits intercommunautaires (Burkina Faso, Mali, Niger, nord du Nigéria). La situation est caractérisée par une hausse de : (i) 65% des attaques sur les 5 premiers mois de l'année ; (ii) 57% du nombre de victimes ; (iii) 14,6% du nombre de réfugiés et de déplacés internes entre décembre 2018 et fin mars 2019:

Par ailleurs, l'on note une extension du phénomène aux Etats côtiers et un changement de mode opératoire chez les terroristes: (i) manipulation des conflits intercommunautaires et (ii) amplification des attaques contre les communautés religieuses.

Dans un tel contexte, il est proposé l'organisation d'un Sommet des Chefs d'Etat sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme dans la région, en 2019, pour réexaminer les différentes initiatives et définir les priorités.

En matière de Commerce, les échanges intra-communautaires enregistrent une hausse de 4,5% en 2018. La part du commerce intra-communautaire est de 10% en 2018 contre 11% en 2017. Des difficultés sont enregistrées dans la mise en œuvre du Système de libéralisation des échanges (SLE), du fait de l'existence de barrières tarifaires et non tarifaires. Pour y faire face, des efforts d'amélioration de la gestion du SLE ont été opérés à travers l'adoption en décembre 2018 de l'Acte additionnel fixant les règles d'origine communautaire et les procédures applicables aux marchandises originaires de la CEDEAO. Il importe que des efforts soient mis en œuvre par les Etats pour assurer une mise en œuvre effective du SLE.

En matière de libre circulation des personnes, des avancées importantes sont notées (passeport biométrique, suppression des visas, mise en circulation de la carte d'identité biométrique par 4 pays). Toutefois, de nombreuses entraves et tracasseries subsistent et, pour y faire face, les mesures suivantes s'avèrent nécessaires : (i) éliminer les obstacles sur les corridors et (ii) accélérer le déploiement de la carte d'identité biométrique.

En ce qui concerne l'agriculture, la campagne agricole 2018-19 est globalement satisfaisante avec (i) une production de 73,2 millions de tonnes, soit une hausse de 6,6% de la production céréalière, (ii) des marchés des denrées alimentaires bien approvisionnés et (iii) des prix des céréales globalement en baisse. La situation



alimentaire et nutritionnelle est cependant difficile avec 4,8 millions de personnes en besoin d'assistance alimentaire et nutritionnelle dans la région à fin avril 2019. Dans ce contexte, 18 581 tonnes de céréales locales (mil, sorgho, maïs, riz) ont déjà été mis à la disposition des pays dans le cadre de la Réserve régionale de la CEDEAO.

En matière d'énergie, l'objectif est de passer d'une production régionale d'électricité de 15,3 GW à 21,3 GW en 2022. Dans ce sens, des projets prioritaires sont mis en œuvre dans le cadre du WAPP. Ainsi, 1 projet est achevé, 1 autre est en cours d'achèvement pour 2019 et 4 projets sont prévus pour être achevés en 2020.

Au niveau des infrastructures, les grands projets ont connu une accélération. Ainsi: (i) les études techniques sont en cours de réalisation en ce qui concerne le Programme d'aménagement du Corridor autoroutier Abidjan-Lagos (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) ; (ii) les requêtes de financement pour la réalisation des études sont en cours de traitement pour le Programme d'aménagement du Corridor Praia-Dakar-Abidjan ; (iii) en ce qui concerne les Postes de contrôle frontalier juxtaposés (PCJ), 2 ont été achevés, 4 sont en cours de réalisation et des financements sont recherchés pour la construction d'un autre PCJ.

En matière de Santé, les actions se sont poursuivies et renforcées pour améliorer la situation sanitaire de la région. Elles ont concerné notamment : (i) le renforcement des capacités de 47 laboratoires et la formation de 322 techniciens de laboratoire ; (ii) la fourniture d'un soutien technique et financier au Burkina Faso (méningite et fièvre de Lassa) ; (iii) le traitement de 6 millions d'enfants (3 à 59 mois) le long des frontières du Mali, du Burkina et du Niger ; (iv) le renforcement de la formation du personnel médical avec la mise en place de 3 centres d'excellence pour la formation de sages-femmes.

En matière de coopération internationale, la CEDEAO a pris une part active aux préparatifs du 1er sommet entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (prévu les 7 et 8 juillet 2019 à Niamey). Dans cette perspective, elle a participé aux travaux portant sur la répartition des tâches entre la Commission de l'Union Africaine, les CER et les pays membres.

En conclusion de son intervention, le Président de la Commission de la CEDEAO a indiqué que, dans un contexte relativement difficile, les économies de la région font preuve de résilience. Cependant, la région fait face au grand défi sécuritaire (attaques terroristes et conflits intercommunautaires). Face à ces défis, outre l'accélération de la mise en œuvre des Programmes, il importe de :

- Renforcer les stratégies de lutte contre de l'insécurité,
- Renforcer la solidarité entre pays afin de mutualiser les moyens pour la prévention et la lutte contre l'insécurité.
- Renforcer la coopération et la synergie entre tous les pays; o Cet effort collectif est nécessaire pour faire avancer l'agenda de l'intégration.

Le Conseil a félicité le Président de la Commission pour la qualité du rapport et a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de questions, à savoir le Fonds régional de stabilisation et de solidarité, la Monnaie unique de la CEDEAO et les systèmes de paiement et de compensation.

Suite aux éclaircissements fournis, le Conseil a formulé les recommandations suivantes :

- La Commission doit élargir la mise en œuvre du Fonds de stabilisation pour inclure les pays sahéliens ;
- Elle doit entreprendre des démarches auprès de la Banque africaine d'exportation et d'importation (AFRIEXIM) afin de reproduire le système de paiement adopté pour l'Union africaine.

### **Point C : Présentation et examen du Rapport sur la situation financière de la Communauté**

La Commission a indiqué que la 81<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil tenue les 14 et 15 décembre 2018 à Abuja a servi de cadre à l'examen et l'approbation, au titre de l'exercice 2019 et sur recommandation du Comité de l'Administration et des Finances, un budget qui se chiffre à 313.036.965 UC. Le budget approuvé, équilibré en recettes et en dépenses, se compose comme suit :

**Tableau 1 : RECETTES**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT (UC)</b>	<b>%</b>
Prélèvement communautaire	240.274.589	76,76 %
Produit des arriérés de prélèvement communautaire	29.803.403	9,52 %
Arriérés de contribution	1.768.710	0,57 %
Autres recettes	198.773	0,06 %
Financement extérieur	40.991.490	13,09 %
<b>TOTAL</b>	<b>313.036.965</b>	<b>100 %</b>

Le prélèvement communautaire continue d'être la principale source de revenu de la Communauté, représentant 76,76 % des recettes approuvées pour l'exercice

2019. D'autre part, la plus importante part de ces fonds est allouée aux institutions, soit 82,7 % des dépenses de la Communauté. En outre, l'essentiel des dépenses des ressources communautaires concerne la rubrique Paix et Sécurité, qui bénéficie d'une dotation d'environ 10% du budget approuvé de la Communauté.

Au 31 mai 2019, le montant des dépenses enregistrées s'élève à 42.680.564 UC, soit 13,6 % du budget approuvé de 313.036.965 UC. À la même date, un montant total de 28.317.890 UC avait été comptabilisé au titre du prélèvement communautaire perçu auprès des États membres, soit 20,3 % du budget approuvé dans cette catégorie de recettes. La Commission continue d'entreprendre des missions techniques de réconciliation de haut niveau dans les États Membres, afin d'examiner les questions stratégiques relatives à la mise en œuvre du Protocole et de confirmer les recettes perçues au titre du prélèvement.

La Communauté continue de bénéficier de l'appui des partenaires au développement dans les différents secteurs où elle est impliquée en vue de la promotion de l'intégration régionale. À cet effet, un montant total de 8.284.575 UC a été reçu au cours de la période sous revue.

En ce qui concerne l'utilisation des fonds qui ont eu un impact direct sur les citoyens de la Communauté, les institutions de la Communauté ont fait état de réalisations dont celles qui suivent :

- Stratégie régionale et plan d'action pour l'adaptation des services postaux des États membres ;
- Préparation de la table ronde des donateurs pour le financement des projets prioritaires de la Communauté ;
- Formulation des politiques nationales en matière de bioénergie ;
- Plans d'action solaire et hydroélectrique ;
- Accès à un approvisionnement fiable en électricité au Mali, en Guinée-Bissau et en Gambie ;
- Participation et représentation de la population dans la prise de décision ;
- Missions de sensibilisation et d'information au Libéria, en Sierra Leone et au Cap-Vert ;
- 46 sessions de la Cour, 19 jugements et 4 décisions ;
- Formation de l'équipe médicale d'urgence pour les épidémiologistes de terrain ;
- Organisation de camps chirurgicaux ;
- Feuille de route et renforcement des capacités pour l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments ;
- Fourniture aux États Membres de produits de planification familiale ;

- Finalisation et adoption du rapport de typologies sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur des industries extractives et minières en Afrique de l'Ouest ;
- Renforcement des capacités des États membres du GIABA dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Au cours de la période sous revue, la mise en œuvre des réformes relatives à la gestion financière des ressources de la Communauté s'est poursuivie, notamment :

- les préparatifs en vue de l'évaluation des 9 piliers de l'UE ;
- l'achèvement de l'initiative Gouvernance, Risque et Conformité ;
- le renforcement de l'environnement de contrôle interne avec l'adoption du nouveau règlement financier ;
- la conclusion de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
- la mise en service du Système ECOLink : tous les modules doivent être complétés.

41. A la suite de cette présentation, le Conseil s'est déclaré préoccupé par le faible niveau des recettes du prélèvement communautaire pour la période sous revue et a exhorté les États membres à appliquer fidèlement les dispositions du protocole y relatif. Il a en outre prié instamment la Commission d'engager le dialogue avec les États Membres en vue de mener à bien les opérations de rapprochement afin de garantir l'exactitude des registres relatifs aux contributions et aux recettes provenant de la perception des produits du prélèvement.

**Point D: Présentation et examen du Rapport annuel 2018 de l'Auditeur général**

L'Auditeur Général des Institutions de la CEDEAO a présenté au Conseil son premier rapport annuel complet depuis l'accession du Bureau au statut d'Institution indépendante dotée d'une autonomie opérationnelle, administrative, opérationnelle et fonctionnelle.

Ce rapport comporte deux parties. La partie A présente les questions de garantie et de supervision qui constituent l'essentiel de la mission du Bureau. Elle évoque dans le détail les audits, inspections et autres engagements réalisés dans le cadre de la mission assignée au Bureau en vue de donner au Conseil une assurance sur tous les aspects des opérations de la Communauté. Les équipes dirigeantes et le personnel de base de toutes les institutions autres que la Commission ont bénéficié d'un renforcement de compétences et ont été sensibilisés aux risques et

aux méthodologies en vue de permettre aux dirigeants respectifs de s'approprier les responsabilités de contrôle de première ligne.

La partie B porte sur la performance du budget approuvé en 2018 par le Conseil, les résultats de la mobilisation des revenus liés au prélèvement communautaire et les conséquences du non-paiement du Prélèvement sur la mise en œuvre des programmes conçus pour accélérer l'intégration régionale. Elle résume également les niveaux de dépenses ainsi que la mesure dans laquelle l'exécution des programmes dépend de la disponibilité des ressources. La composition de l'effectif et sa répartition géographique sont présentés ainsi que le ratio entre les hommes et les femmes, qui s'établit à 72/28.

Le rapport a également mis en lumière les importantes réalisations enregistrées par le nouveau bureau au cours de l'exercice 2019 qui, conformément aux règlements, sont notifiées au Conseil pour appréciation et doivent être exposées en détail dans le rapport 2019 à mi-parcours :

- a) Formation à l'évaluation et à la gestion des risques pour les responsables et le personnel du Parlement, du GIABA, de l'OOAS, du CERECC, du CDGC, du CREC, du CDJSC, du Centre d'Alerte Précoce et de la Représentation Permanente au Burkina Faso;
- b) Réalisation d'un audit des procédures en matière de Ressources Humaines et de Passation des marchés au Parlement, au CERECC, au GIABA et au CDGC ;
- c) Inspection des Bureaux du Libéria, du Burkina Faso, de la Gambie, d'Addis-Abeba, de Bruxelles et de New York;
- d) Formation du personnel dans le domaine du GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) et mise en service du module;
- e) Inauguration de l'Association des institutions faïtières d'audit de l'Afrique de l'ouest, avec la mise en place d'une plateforme opérationnelle regroupant les Auditeurs généraux et fonctionnaires de grade équivalent en poste dans les États membres de la CEDEAO;
- f) Élaboration d'un programme d'audit des systèmes d'information;
- g) Mise en service d'une plateforme électronique spéciale pour héberger tous les documents et rapports du BAG et garantir la confidentialité et l'accès au personnel autorisé et aux membres du Comité d'audit.

Le Conseil a félicité l'Auditeur Général pour la qualité de son rapport et marqué son appréciation pour la pertinence et l'étendue des questions évoquées. Après de longs débats, le Conseil a adopté ledit rapport et entériné les recommandations suivantes qui y sont contenues :

- a. Le Conseil a invité les responsables de l'institution à accélérer le recrutement du personnel du Bureau de l'Auditeur Général et y apporter la dernière main avant la 83e session ordinaire du Conseil. Il a en outre demandé qu'un rapport spécifique lui soit présenté en ce qui concerne la mise en oeuvre de cette directive à sa 83e session.
- b. Le Conseil a demandé que des mesures urgentes soient prises pour élaborer le tableau de délégation des pouvoirs en lui accordant une dérogation spéciale pour recruter un consultant qui aidera à la préparation dudit 'Tableau de délégation des pouvoirs'.
- c. La Direction a été chargée de mettre la dernière main à tous les processus de passation des fonctions de contrôle d'ici le 31 Décembre 2019. Le Conseil a invité la Commission à accélérer le recrutement du personnel essentiel requis pour la passation des fonctions de contrôle, notamment au niveau des Finances, de l'Administration générale et des services de Conférence, d'ici la fin septembre 2019.
- d. Le Conseil a insisté sur la nécessité de veiller au respect total des dispositions du Règlement du Personnel concernant la notification des contractuels dont la durée de contrat arrive à expiration, afin d'éviter des prorogations obligatoires qui sont stipulées par ledit Règlement.
- e. Le Conseil a donné des instructions pour qu'il soit veillé au respect de la limitation à un maximum de quatre (4) ans des mandats des Représentants du Président de la CEDEAO. Le premier mandat de deux ans n'est renouvelable qu'une fois, sur la base d'une évaluation satisfaisante de la performance.
- f. Le Conseil a donné son accord pour la création d'une Division chargée de la Conformité, comme une fonction de post conformité, avec un effectif maximal de quatre (4) personnes pour aider le Président et le Commissaire aux Finances à accomplir leurs fonctions de superviseurs principaux des institutions de la CEDEAO et de leurs Bureaux, Agences, Offices et Centres.
- g. Le Conseil a instruit la Commission de notifier aux États membres débiteurs, les montants dus au titre du Prélèvement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces montants étant libellés en Unités de compte et en dollars US avec comme date de valeur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les paiements sont effectués en dollars des Etats Unis ou montants équivalents dans d'autres monnaies, à la date de notification.

- h. Le Conseil a encouragé les États membres à payer à temps leurs contributions dues au titre du Prélèvement Communautaire conformément aux conditions énoncées par le Protocole afin d'éviter une accumulation des arriérés pour des raisons de variation des taux de change.
- i. Le Conseil a donné son accord pour le recours au personnel des institutions de la CEDEAO et le détachement de ressources humaines compétentes du pool d'ECASAI au sein du Bureau de l'Auditeur général.

### **Point E: Présentation et examen du Rapport de la 35<sup>ème</sup> réunion du Comité d'audit**

Le Président du Comité d'audit a présenté un compte rendu sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan de travail du Bureau de l'Auditeur général. A ce sujet, il a souligné que le niveau de réalisation des activités prévues au titre du premier semestre 2019 avait atteint 77%. Il a exhorté l'Auditeur général et les membres de son équipe à maintenir cet élan, afin de consolider les bons résultats enregistrés jusqu'ici.

D'autre part, le Président du Comité a fait le point sur les travaux du commissaire aux comptes, *PriceWaterhouseCoopers* (PwC) concernant la vérification des états financiers de la Commission et des autres institutions et agences de la CEDEAO, pour les exercices 2016 et 2017.

Il a souligné que, conformément aux directives de la 81<sup>ème</sup> session du Conseil, les comptes des exercices budgétaires 2016 et 2017 avaient été préparés et certifiés par le commissaire aux comptes, PwC, à l'exception de ceux du Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CEREE) et de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC).

Par ailleurs, le Comité d'audit a recommandé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 68, alinéa 5 du Règlement financier de 2009, d'approuver les comptes des exercices 2016 et 2017, tels que certifiés par le commissaire aux comptes, pour les institutions et agences ci-après :

1. Commission de la CEDEAO
2. Parlement de la CEDEAO
3. Cour de justice communautaire
4. Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS)
5. Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)
6. Unité de préparation et de développement de projets de la CEDEAO
7. Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG)
8. Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports (CDJSC)
9. Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE).

Le Comité d'audit a également invité la Commissaire aux Finances à tout mettre en oeuvre afin d'accélérer le processus et de faire vérifier les comptes en souffrance, à savoir ceux du CEREE et de l'ARREC.

Le Comité a également exhorté le Conseil à recommander à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PWC, pour une période de deux ans (2018 et 2019), conformément aux dispositions de l'article 75, alinéa 1 du Traité révisé de la CEDEAO.

A l'issue des délibérations sur ce point, le Conseil a adopté le rapport du Comité d'audit.

**Point F: Présentation et examen du Rapport final de la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité de l'Administration et des Finances**

Le rapport final de la 25<sup>e</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances, a été présenté par son Président, M. Musa Nuhu. Le rapport a porté sur ce qui suit :

- ❖ Présentation et examen de la situation des Tâches Assignées aux institutions de la Communauté par la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances ainsi que des tâches en suspens des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> réunions du CAF;
- ❖ Présentation et examen d'un rapport sur la situation financière de la Communauté;
- ❖ Examen d'un mémorandum et d'un Projet de Règlement sur les fonds et comptes spéciaux;
- ❖ Présentation et Examen d'un mémorandum sur la Rémunération du Président et des membres du Parlement de la CEDEAO;
- ❖ Présentation et Examen d'un mémorandum sollicitant un Collectif budgétaire pour la Commission (Autorité Régionale pour la Concurrence, le Développement du Capital Humain, Manifestation des Premières Dames sur le Mariage précoce);
- ❖ Présentation et examen d'un rapport sur la mise en oeuvre du Fonds Régional de stabilisation de la CEDEAO;
- ❖ Présentation et examen d'un Rapport sur le recrutement pour pourvoir les soixante-huit (68) postes vacants;



- ❖ Présentation et examen d'un rapport d'activités sur le Financement des ONG;
- ❖ Présentation et Examen du Rapport Annuel 2018 de l'Auditeur Général.

54. Le Conseil a adopté le rapport et les recommandations qui y sont contenues et a donné les instructions ci-après :

- i) Aligner la recommandation contenue dans le paragraphe 63 (d) du rapport du CAF sur les dispositions de l'article 12 du Règlement actuel du personnel de la CEDEAO ;
- ii) Supprimer la recommandation figurant au paragraphe 63 (h) du rapport du CAF, concernant le recrutement de huit (8) secrétaires bilingues, et poursuivre en interne les discussions concernant cette question.

**Point G: Présentation et examen du Rapport sur les préparatifs d'une réunion de coordination sur la répartition des tâches entre l'Union Africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER) et les Etats membres**

La réforme institutionnelle de l'Union africaine (UA), lancée en janvier 2017 lors la 28<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, avait deux objectifs majeurs. Le premier consistait à redéfinir la position de la Commission de l'UA en ce qui concerne les besoins des États membres et du continent, tout en se concentrant sur leurs priorités. Le second était lié à la réforme visant à remplacer le Sommet ordinaire de juin-juillet par une réunion de coordination entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CER). Ce forum devrait permettre d'améliorer les relations de travail entre l'Union africaine, les CER et les États membres grâce à la mise en place d'un système de répartition efficace des tâches, conformément aux principes de subsidiarité et de complémentarité consacrés dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (CEA).

À cet égard, la première réunion de coordination semestrielle qui se tiendra à Niamey (à la suite de la réunion des dirigeants de l'UA et des CER) sera axée sur la répartition des tâches entre l'UA et les CER. Elle définira les pouvoirs exclusivement délégués à l'Union africaine et aux CER par les États membres, ainsi que le partage des pouvoirs entre l'UA et les CER. Cette séparation des tâches assurera l'efficacité et l'efficacités de la planification et de l'élaboration des

politiques, de l'adoption et de la mise en œuvre des politiques, du suivi et de l'évaluation, des partenariats et de la mobilisation conjointe de ressources.

Dans le cadre de ce qui précède, les questions suivantes seront examinées:

- i. La restructuration de l'architecture institutionnelle de l'UA, de sorte qu'elle reflète les besoins actuels et intègre les CER comme parties intégrantes;
- ii. Les multiples adhésions d'États membres aux CER occasionnant des questions litigieuses pour ces États membres appellent à des solutions rapides car une telle situation peut constituer un obstacle à l'intégration régionale;
- iii. La résolution des problèmes opérationnels qui entravent le développement des infrastructures en raison de l'absence d'un système bancaire à portée continentale garantissant l'emprunt des États membres en quête de financement pour leurs projets d'infrastructure;
- iv. La revue systématique des protocoles précédents afin d'identifier et de corriger les faiblesses qui y sont contenues;
- v. L'institutionnalisation de la réunion UA-CER comme plateforme d'interaction et d'échange;
- vi. La participation effective des CER à la réflexion stratégique au niveau continental;
- vii. L'alignement et la liaison entre les départements des CER et de la CUA pour assurer une coordination optimale;
- viii. La représentation statutaire de l'Union africaine auprès des CER et vice-versa;
- ix. Le renforcement de la coopération entre l'UA et les CER au moyen d'instruments juridiques spécifiques.

Le Conseil a adopté le rapport présenté.

**Point H: Présentation et examen d'un Mémoire relatif à la révision du Règlement C/REG.17/11/08 portant augmentation de l'indemnité de présence des membres du Parlement de la CEDEAO et de l'indemnité de responsabilité des membres ayant des responsabilités au sein du Parlement de la CEDEAO**

Dans le mémorandum présenté par le Parlement de la CEDEAO, il a été rappelé que les indemnités actuellement versées aux députés avaient été approuvées il y a plus de onze ans. Avec le temps, l'augmentation du coût de la vie les a rendues intenables, notamment à Abuja où ont lieu la plupart des activités du Parlement. Le Parlement a en outre rappelé que l'adoption de l'acte additionnel renforçant ses pouvoirs a entraîné une intensification de ses activités, notamment par:

- La participation à l'adoption du budget communautaire;
- La supervision des programmes et des agences de la CEDEAO;
- La médiation parlementaire;
- L'observation des élections;
- La participation aux réunions statutaires de la CEDEAO, etc.

La présentation s'est terminée par une demande de révision à la hausse des indemnités actuelles telles qu'elles sont représentées dans le tableau ci-dessous en attendant la finalisation des modalités de versement des indemnités parlementaires prévues dans l'Acte additionnel A/SA.1/12/16, portant renforcement des pouvoirs du Parlement de la CEDEAO.

<b><u>Indemnités</u></b>	<b><u>Taux actuels</u></b> <b><u>(\$)</u></b>	<b><u>Augmentation</u></b> <b><u>proposée (\$)</u></b>
Jetons de présence (Tous les députés)	<b>150 (par séance)</b>	<b>250 (par séance)</b>
<b>Indemnité de responsabilité</b>		
<b>Président</b>	<b>2.760 (par mois)</b>	<b>3.760 (par mois)</b>
<b>Vice-président</b>	<b>2.070 (par mois)</b>	<b>3.070 (par mois)</b>
<b>Présidents des commissions</b>	<b>1.380 (par mois)</b>	<b>2.380 (par mois)</b>
<b>Vice-président de commissions et Rapporteurs</b>	<b>1.035 (par mois)</b>	<b>2.035 (par mois)</b>

A l'issue de l'examen du mémorandum, le Conseil a décidé que la question de l'augmentation des indemnités soit reportée jusqu'à ce que la situation financière de la Communauté s'améliore.

**Point I: Présentation et examen d'un mémorandum sur l'attribution du Prix d'excellence de la CEDEAO, édition 2018**

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la cinquante-et-unième session de leur Conférence, ont adopté en juin 2017, le Prix d'Excellence de la CEDEAO, par Décision A/DEC.2/06/17 portant établissement des critères et procédures d'attribution du Prix d'Excellence de la CEDEAO.

Le «PRIX D'EXCELLENCE DE LA CEDEAO» a pour but de promouvoir l'excellence et le mérite de personnes physiques ou morales qui, à travers leurs actions, initiatives, créativité, services, ont immensément contribué à promouvoir l'intégration régionale, la paix et le développement socio-économique de la Région CEDEAO.

Le prix d'Excellence comporte 3 catégories :

- Catégorie 1 : Prix de la Science et de la Technologie, des Arts et des Lettres (Science et de la Technologie : 25 000 USD; Arts : 15 000 USD : Lettres : 10 000 USD).
- Catégorie 2 : Prix d'Honneur pour les éminentes personnalités (20 000 USD) ;
- Catégorie 3 : Prix destiné aux citoyens méritants de la Communauté (10 000 USD).

Tout Lauréat reçoit en plus de la somme numéraire, une plaque et/ou un certificat de reconnaissance ou d'honneur.

***NB : Le Prix de la Science et de la Technologie n'a pas pu être lancé pour l'édition 2018, au regard des délais et de la complexité du processus de soumission des candidatures. Pour le Volet Littérature, le Jury n'a pas pu décerner de prix pour déficit de propositions et non-respect des critères.***

1. Le Prix d'Excellence de la CEDEAO est remis aux lauréats par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au cours d'une cérémonie solennelle.
2. Un Jury nommé par le Président de la Commission s'est réuni du 22 au 25 Janvier 2019 et après délibération a décerné le Prix d'Excellence aux trois lauréats suivants :
  - Dr Kofi Annan du Ghana à titre posthume au titre du **Prix d'honneur pour les éminentes personnalités**, pour son immense contribution aux objectifs de la CEDEAO dans le domaine de la Sécurité, la Paix et le Développement socio-économique ;
  - Dr Ameyo ADADEVOH du Nigéria à titre posthume au titre du **Prix du Citoyen méritant**, pour son sacrifice et son don de soi au profit de la Communauté, lors de l'épidémie à Virus EBOLA ;
  - Madame Germaine ACOGNY du Sénégal, au titre du **Prix des Arts et Lettres**, pour la qualité et la richesse de sa production artistique reconnue dans plusieurs Etats de la CEDEAO, sa contribution à la formation de la jeunesse ouest-africaine dans l'Art chorégraphique et la

large diffusion de son œuvre au niveau national, régional et international.

Le Conseil a adopté le mémorandum et a recommandé les lauréats désignés à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

**Point J: Présentation et examen d'un mémorandum sur l'ouverture de Bureaux de représentation dans des pays membres de la CEDEAO**

67. Pour assurer une plus grande présence de la CEDEAO, un meilleur suivi de la mise en œuvre des textes communautaires et donner plus de visibilité à ses actions qui vont aller au-delà des questions de paix et sécurité, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO lors de sa 44<sup>ème</sup> session ordinaire tenue le 29 mars 2014, a décidé de créer des bureaux de représentation dans les États membres (A/DEC.9/03/14) qui doivent également fonctionner comme des missions diplomatiques.

68. Ces représentations devront notamment aider à : (i) renforcer la présence et la visibilité de la CEDEAO dans les États membres; (ii) promouvoir les relations entre les Etats membres et les Institutions de la CEDEAO et les autres partenaires au développement; (iii) servir d'interface entre les différentes parties prenantes nationales et les Institutions et Agences de la CEDEAO pour la promotion, l'appropriation et la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration régionale; (iv) améliorer et faciliter la coordination et la mise en œuvre des programmes régionaux des missions diplomatiques accréditées et en relation avec les Etats membres et les autres partenaires en assurant le suivi nécessaire; et (v) soutenir les efforts des Etats Membres dans l'atteinte des objectifs de la CEDEAO.

69. Dans le but d'accroître la visibilité de la CEDEAO dans ses Etats membres et permettre ainsi la réalisation de la volonté des Chefs d'Etat de passer d'une CEDEAO des Etats à une CEDEAO des Peuples, et tenant compte de la programmation issue de la décision de la 44<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence (A/DEC.9/03/14), il est attendu au cours de cette année, l'ouverture de 3 nouvelles représentations, principalement au Niger, en Sierra Leone et au Ghana (ou Bénin) ; le Ghana ayant exprimé des réserves, lors de la 24<sup>e</sup> Session ordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF), de novembre 2018, quant à sa disponibilité à accueillir une représentation de la CEDEAO.

70. Les ressources financières pour l'ouverture de ces trois (3) bureaux sont intégrées dans le Budget 2019 de la Commission adopté par la 24<sup>ème</sup> session ordinaire du CAF en décembre 2018, à hauteur de Cent mille Unités de compte (100.000 UC) par Représentation. Au vu de l'importance que revêt l'ouverture des

Représentations de la CEDEAO, la Commission sollicite l'approbation du Conseil pour le déploiement des représentations de la CEDEAO, au Niger, en Sierra Leone et au Ghana (ou Bénin) dont les budgets y relatifs sont disponibles.

Compte tenu de la disponibilité de ressources, il sera possible de procéder à l'ouverture du bureau au Bénin, en même temps que celui du Ghana.

71. Suite à la présentation et aux éclaircissements apportés, le Conseil a adopté le mémorandum.

**Point K: Présentation et examen du Mémorandum sur la Stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO et le dialogue de haut niveau sur le développement du capital humain en Afrique de l'Ouest**

Le mémorandum présenté par la Commission a souligné l'importance critique que revêt le capital humain pour la réalisation de la vision de la CEDEAO, dans la mesure où il est constitué des connaissances, aptitudes, compétences et attributs possédés par les individus qui facilitent la création du bien-être personnel et socioéconomique.

Il a été relevé que la plupart des organisations internationales telles que la Banque mondiale et le PNUD ainsi que d'autres partenaires au développement soutiennent des stratégies de développement du capital humain à travers le monde. Certains États membres de la CEDEAO ont désormais intégré le développement du capital humain à leurs plans nationaux et le Nigeria a déjà préparé sa stratégie de développement du capital humain et est en passe de la mettre en œuvre.

Le mémorandum indique qu'en utilisant le Nigeria comme indicateur, en étroite collaboration avec l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé, la Commission de la CEDEAO est en train d'élaborer une Stratégie de développement du capital humain pour la région de l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien financier de la Fondation Bill & Melinda Gates et de la Banque africaine de développement (BAD). La Commission de la CEDEAO a défini les 3 domaines thématiques prioritaires suivants pour la promotion de l'agenda du capital humain dans la région :

- Santé et nutrition
- Éducation, compétence et participation de la main-d'œuvre
- Entrepreneuriat, inclusion financière et paiements numériques.

La Commission a conclu sa présentation en informant le Conseil de la tenue, en marge de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre

2019, d'un Dialogue de haut niveau visant à promouvoir la Stratégie de développement du capital humain de la CEDEAO qui réunira les chefs d'État de la CEDEAO, le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires au développement, ainsi que le secteur privé. M. Bill Gates, président de la Fondation Bill & Melinda Gates sera invité à y prendre part.

Le Conseil des Ministres a validé le mémorandum sur la Stratégie de développement du capital humain qui avait été recommandé pour approbation par le Comité de l'administration et des finances. En outre, il a recommandé, pour approbation par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, la participation de la CEDEAO à un Dialogue de haut niveau sur la Stratégie de développement du capital humain en Afrique de l'Ouest, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2019 ; la création d'une plateforme des Chefs d'État et des Premières Dames de la CEDEAO sur la nutrition qui sera alignée sur l'Initiative des leaders africains pour la nutrition de la BAD et d'autres initiatives mondiales et régionales pour la nutrition ; et la préparation d'une Déclaration sur le capital humain dans la région de l'Afrique de l'Ouest en juin/juillet 2020

**Point L: Mémorandum relatif au détachement de fonctionnaires de la Communauté auprès des gouvernements des États membres**

La Commission a présenté un mémorandum sur la question des modalités de détachement de fonctionnaires de la Communauté auprès des gouvernements des États membres, sur demande, et a demandé l'approbation du Conseil afin d'autoriser de ce type de détachement. Elle a indiqué que les États membres de la CEDEAO, avec le soutien de la Commission, font souvent appel à des fonctionnaires de la Communauté, en vue de jouer des rôles spécifiques au niveau national pendant une période donnée ou d'occuper de hauts postes administratifs. Ces rôles couvrent des domaines d'intérêt pour la CEDEAO.

Les dispositions pratiques du détachement sont fixées conformément aux règlements régissant chaque institution dans l'intérêt de l'Institution et de l'État demandeur. Toutefois, le Règlement actuel du personnel de la CEDEAO ne précise pas les dispositions pratiques.

Au regard de ce manque de dispositions pratiques relatives au détachement, la Commission de la CEDEAO propose d'accorder une période de deux ans, renouvelable une fois. En outre, le détachement devrait servir les intérêts de la Communauté et de l'État membre demandeur. En tout état de cause, le détachement ne devrait rien coûter à la CEDEAO.

La Commission a conclu son mémorandum en proposant au Conseil des Ministres d'autoriser la mise en œuvre des dispositions pratiques ci-dessus pour le détachement de fonctionnaires de la Communauté auprès des États membres sur demande, dans l'attente de l'adoption du Règlement du personnel de la CEDEAO à la fin de l'année 2019. Le nouveau Règlement du personnel tiendra dûment compte de ces questions.

Après la présentation, les membres du Conseil ont demandé et obtenu des précisions concernant le Règlement du personnel et le prochain audit des compétences du personnel. Il a ensuite recommandé que la Commission retravaille le mémorandum en vue de fournir plus de détails techniques et de le soumettre à nouveau à la prochaine session du Conseil.

**Point M : Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées par les 80<sup>e</sup> et 81<sup>e</sup> Sessions ordinaires du Conseil des ministres**

La Vice-Présidente a présenté le rapport sur l'état d'avancement des tâches assignées par le 81<sup>e</sup> Conseil des Ministres tenu à Abuja en novembre 2018. Dans son rapport, la Vice-Présidente a fait souligner l'état d'avancement de la mise en œuvre sur les points suivants :

- Opérationnalisation de la radio régionale
- Organisation de la conférence de haut niveau sur la libre circulation des personnes, des biens et des services
- Organisation d'une réunion de haut niveau sur les migrations.
- Accroissement de la visibilité du travail des institutions et agences de la CEDEAO
- Audit des compétences du personnel
- Efforts déployés en vue de parvenir à la parité entre les sexes et à une répartition géographique équitable dans la dotation en personnel
- Audit juridicomptable des institutions de la Communauté et des agences spécialisées de la CEDEAO.
- Présentation d'un rapport détaillé par l'auditeur général.

A la suite de la présentation, le Conseil a adopté le rapport.

**Point N : Présentation et examen, puis adoption du projet d'ordre du jour de la 55<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement de la CEDEAO**



La Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, qui a été adopté après examen et amendements.

**Point O: Présentation et examen d'un mémorandum sur le Rapport de la réunion des Ministres des Mines de la CEDEAO, relative au Code minier régional**

Le Ministre Chargé du Domaine Foncier et des Ressources Naturelles du Ghana, Président de la réunion des Ministres en charge des Mines de la CEDEAO, a présenté le rapport de la quatrième réunion des Ministres tenue à Accra au Ghana le 30 Mai 2019. Le point principal de cette session est l'adoption du projet d'Acte additionnel relatif au Code Minier de la CEDEAO et sa Stratégie de mise en œuvre. Deux autres points ont également été discutés, l'un relatif au secteur minier artisanal et à petite échelle et l'autre, à la ratification des Statuts du Centre Africain pour le Développement Minier (CADM) de l'Union Africaine.

Le Code Minier fixe les règles sur les structures institutionnelles, les permis et licences, le régime fiscal, la gouvernance du secteur, le contenu local, la protection de l'environnement, la question du genre entre autres. En outre, le Code vise surtout à faire bénéficier les populations et les communautés affectées des rentes provenant de l'exploitation minière.

Après avoir demandé et obtenu des éclaircissements, le Conseil a adopté le rapport et les recommandations qu'il contient. Il a en outre convenu de recommander le projet d'Acte additionnel relatif au Code minier de la CEDEAO et sa Stratégie de mise en œuvre à l'adoption de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de sa prochaine session.

**Point P: Présentation et examen d'un mémorandum sur le Rapport de la réunion des Ministres des Affaires féminines de la CEDEAO, consacrée à la Politique et au Plan d'action stratégique de la CEDEAO pour l'Enfance, ainsi qu'à la Feuille de route sur la prévention et la réponse au Mariage des Enfants de la CEDEAO**

Le rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge du bien-être de l'enfant, qui s'est tenue le 25 janvier 2019 et a abouti à l'adoption de la Politique et du Plan d'action stratégique de la CEDEAO pour l'Enfance (2019-2030), de la Feuille de route de la CEDEAO sur la prévention et la lutte contre le mariage des enfants (2019-2030), ainsi que de la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO sur la lutte contre le mariage des enfants, a été présenté au

Conseil par Madame la Ministre de l'Action sociale, de la Promotion sociale et de l'Enfance de la République de Guinée.

Dans sa présentation, elle a indiqué que les principaux documents adoptés lors de la réunion des ministres chargés de la protection de l'enfant sont les suivants :

- i. Politique et Plan d'action stratégique de la CEDEAO pour l'enfance (2019-2030) ;
- ii. Feuille de route de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au mariage des enfants ;
- iii. Déclaration politique et position commune de la CEDEAO sur la lutte contre le mariage des enfants.

Le Conseil des ministres a adopté le rapport de la réunion des ministres chargés du bien-être de l'enfant et a officiellement recommandé aux Chefs d'État d'approuver les textes susmentionnés.

**Point Q: Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport de la réunion des Ministres chargés de la lutte contre la Drogue, dans les Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie**

L'honorable Amin Edward SOLOKU, ministre de l'Intérieur de la République de Sierra Leone, a présenté au Conseil les principales conclusions du rapport régional sur les données concernant les saisies de drogues illicites et le traitement de la toxicomanie (2014-2017). Les données du rapport indiquent que le cannabis représente la plus grande quantité de drogues saisies et plus de la moitié (56,9%) des personnes qui se sont présentées pour un traitement de la toxicomanie dans les services de santé/réadaptation ont désigné le cannabis comme principale substance consommée. La cocaïne et l'héroïne sont les deuxièmes et troisièmes drogues les plus fréquemment saisies en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2017.

L'alcool était la deuxième substance consommée la plus fréquemment déclarée, tandis que la cocaïne demeurait le stimulant des drogues illicites le plus couramment utilisé en Afrique de l'Ouest. Une augmentation significative de la tendance de la consommation de cocaïne a été observée de 2014 à 2017.

En outre, l'opioïde illicite le plus couramment utilisé est l'héroïne, qui est souvent fumée, sniffée ou injectée. Bien que la consommation d'héroïne et des autres opioïdes soit relativement faible, elle est généralement associée à des effets plus nocifs, ce qui en appelle à une surveillance accrue de la consommation d'opioïdes synthétiques en Afrique de l'Ouest.

L'usage non médical d'opioïdes pharmaceutiques, notamment le tramadol, devient un phénomène alarmant en Afrique de l'Ouest. De même, la multiplication des saisies de mélanges antitussifs contenant de la codéine dans certains pays d'Afrique de l'Ouest favorise l'usage non médical d'opiacés sur ordonnance.

Les Ministres chargés du contrôle des drogues de la CEDEAO et de la Mauritanie ont adopté les recommandations contenues dans les deux rapports et ont en outre formulé les deux recommandations spécifiques suivantes :

- a. Entreprendre un plaidoyer pour un financement accru et un renforcement des capacités des structures d'application de la loi, de prévention, de traitement de réhabilitation de réintégration sociale et d'atténuation des méfaits sur les usagers de drogues ;
- b. Exhorter les états-membres à promouvoir la "Tolérance Zéro" du trafic des drogues, à encourager le traitement médical et à rechercher des mesures alternatives pour les usagers de drogues.

Le Conseil des Ministres a adopté le Rapport et les recommandations qui y figurent.

**Point R: Présentation et examen d'un mémorandum sur le rapport de la réunion des Ministres chargés du Tourisme de la CEDEAO relative à la Politique régionale de la CEDEAO et au Plan d'action ECOTOUR**

Dans sa présentation, la Commission a indiqué que la Politique régionale du Tourisme de la CEDEAO est la référence de la vision de la Communauté qui est de positionner l'espace CEDEAO comme une destination touristique attrayante et compétitive. Il s'agit d'un maillon essentiel de la Vision 2020 qui consacre le «passage d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples».

Conformément au Traité révisé, la Politique régional du Tourisme a pour objectif général d'assurer un développement touristique harmonieux et viable, afin de créer des emplois pour les jeunes et d'accroître la participation du secteur privé grâce au développement d'entreprises prospères et durables, de sorte à contribuer ainsi au développement économique de l'espace communautaire.

La mise en œuvre du Plan d'Action ECOTOUR 2019-2029 devrait rapporter chaque année plus de vingt (20) milliards de dollars et créer huit (8) millions

d'emplois directs dans la région de la CEDEAO à travers l'arrivée d'un nombre record de vingt (20) millions de visiteurs.

La stratégie repose sur cinq (5) programmes et neuf (9) objectifs spécifiques, à savoir: 1) protéger l'offre touristique; 2) développer l'offre touristique; 3) valoriser les produits locaux et régionaux; 4) renforcer les capacités des parties prenantes; 5) renforcer l'image de marque de la destination sur les marchés du tourisme émetteur; 6) mutualiser les ressources pour la promotion du marché; 7) promouvoir le tourisme intra régional; 8) harmoniser l'environnement juridique et institutionnel du secteur; et 9) établir un système de statistiques régionales du tourisme.

Le rapport de la réunion ministérielle tenue à Bamako le 30 novembre 2018 contenait des recommandations faites à l'endroit des États membres, de la Commission de la CEDEAO et du secteur privé. La réunion a ensuite adopté les documents et recommandé leur approbation par le Conseil.

Le Conseil a adopté la Politique régionale du Tourisme de la CEDEAO (ECOTOUR) ainsi que son Plan d'action (2019 – 2029).

**Point S: Présentation et examen d'un mémorandum sur l'emplacement du siège de l'Autorité du Corridor Abidjan-Lagos**

Le Ministre par intérim de l'Energie, des Travaux publics et du Logement de la République fédérale du Nigeria, M. Mohammed Bukar, a présenté un mémorandum sur le projet de développement du Corridor Abidjan-Lagos. Il a rappelé que le projet est mis en œuvre conformément au Traité du Corridor signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et du Togo, en mars 2014, en marge de la 43<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

L'objectif est de transformer le corridor Abidjan-Lagos en une autoroute multinationale à 6 voies pour stimuler le développement économique. Le projet est supervisé par un comité de pilotage composé des ministres chargés de l'infrastructure ou des travaux routiers et présidé par le ministre du secteur du Nigeria.

Le Conseil a été informé que les dispositions des articles 2 et 9 du Traité du Corridor Abidjan-Lagos prévoient la création d'une **Autorité de gestion du Corridor Abidjan-Lagos (ALCoMA)** qui aura pour mission de construire, gérer et exploiter le Corridor Abidjan-Lagos au nom des cinq (5) Etats membres du Corridor.

En application du Règlement de la CEDEAO C/REC/15/11/9 du 21 novembre 2009, établissant les critères de sélection des pays devant abriter les sièges des institutions et agences de la CEDEAO, quatre (4) pays membres du Corridor (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) ont soumis des dossiers de candidatures pour abriter le siège de l'ALCoMA.

A la suite de la présentation, le Conseil a pris acte du rapport et recommandé au Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO d'engager des consultations avec les autres Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Corridor (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) en vue d'examiner et de sélectionner le pays devant abriter le siège de l'ALCoMA.

**Point T : Présentation et examen d'un Mémoire sur l'harmonisation de la position de la CEDEAO au sein des organisations internationales**

Dans sa présentation, la Commission a indiqué que, dans le souci d'harmoniser et de donner plus de chances aux candidatures des États membres de la CEDEAO aux postes vacants au sein des organisations régionales et internationales, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a demandé aux États membres candidats de soumettre leur candidature au Président du Conseil des Ministres pour arbitrage. Ces soumissions visent à permettre au Président du Conseil de présenter des candidatures uniques pour des postes différents, et a ensuite mis en place en 2016 un Comité ministériel composé de cinq membres, notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et le Sénégal, qui a convenu des critères de sélection des candidats et a souligné l'importance pour tous les pays de la Communauté d'apporter leur plein soutien aux candidats retenus.

Au 20 juin 2019, des demandes d'appui ont été enregistrées pour 23 postes. Après consultation, certains pays ont retiré leur candidature aux postes qui les intéressaient, afin de donner plus de chance à l'espace CEDEAO d'être sélectionné (c'est-à-dire le poste de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour 2020 - 2021 : Le Ghana et le Libéria ont retiré leur candidature en faveur du Niger). Dans le même ordre d'idées, le Sénégal a retiré sa candidature en faveur du Ghana pour accueillir le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). En conséquence, seul le poste de Président de l'Union africaine pour la période 2022 - 2023, pour lequel deux (2) pays (Togo et Sénégal) ont demandé l'appui des États membres de la CEDEAO fera l'objet d'une harmonisation après consultation avec les pays candidats.

En vue de lui faciliter la tâche, le Comité invite les États membres à (i) notifier systématiquement à la Commission de la CEDEAO leurs candidatures aux postes internationaux et régionaux, ainsi que leurs demandes d'appui de la Communauté, et à (ii) fournir des informations précises et complètes sur ces postes (CV, dates des élections, etc.).

Le Conseil a pris note du mémorandum.

**Point U : Mémorandum sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Règlement sur l'itinérance sur les réseaux publics de télécommunication mobile dans l'espace CEDEAO**

La Commission de la CEDEAO a présenté un mémorandum sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du règlement de la CEDEAO sur l'itinérance mobile.

Le Règlement C/REG.21/12/17 relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile dans l'espace CEDEAO a été approuvé par le Conseil des Ministres en décembre 2017. Les obligations des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Règlement sont énoncées en ses articles 14, 15, 16 et 17.

Le régime tarifaire harmonisé pour l'itinérance devrait entrer en vigueur en juin 2018 conformément au Plan d'action adopté en février 2019, mais n'a pas été mis en œuvre à la fin de 2018.

En vue d'accélérer la mise en œuvre, la Commission de la CEDEAO a sensibilisé en mars 2019 les pays qui n'appliquent aucun protocole sur l'itinérance et organisé une réunion de suivi avec les régulateurs et représentants de tous les ministères en charge des TIC qui se sont engagés sur un nouveau plan d'action avec de nouvelles dates pour une mise en œuvre effective du Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance.

Au 30 mai 2019, onze États membres de la CEDEAO, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger et le Togo ont soumis leurs plafonds tarifaires à la Commission de la CEDEAO.

Le 28 mai 2019 (Journée de la CEDEAO), tous les États membres ont été invités à procéder au lancement officiel du Règlement sur l'itinérance tel qu'officiellement

adopté lors de la réunion de suivi. Malheureusement, un seul pays a organisé le lancement officiel à la date fixée.

Considérant qu'un an après l'échéance adoptée par les États membres, le règlement de la CEDEAO sur l'itinérance mobile n'a pas encore été mis en œuvre, le Conseil des ministres :

- Félicite les pays qui ont initié les activités devant conduire à la mise en œuvre du Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile et les invite à poursuivre la mise en œuvre intégrale du Plan d'action ;
- Exhorte les pays qui n'ont pas encore commencé la mise en œuvre du plan d'action à prendre les mesures nécessaires visant à accélérer la mise en œuvre du Règlement, afin que l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile soit appliquée par tous les États membres de la CEDEAO avant la prochaine réunion du Conseil ;
- Demande à la Commission de continuer à suivre et à faciliter l'opérationnalisation du Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance.

Le Conseil a pris note du mémorandum.

#### **Point V: Mémorandum d'information sur le processus de réforme institutionnelle**

120. Le Conseil a été informé que le Comité interinstitutionnel mis en place au niveau de la Direction, qui est présidé par la Vice-Présidente, continue de veiller à l'exécution des tâches liées à la feuille de route, afin de guider la mise en œuvre des réformes sur la période allant de décembre 2018 à décembre 2021. Le nouvel organigramme est entré en vigueur en janvier 2019, ce qui a entraîné des réajustements de postes. La Commission a dû faire face au redéploiement de 39 membres du personnel permanents vers des postes vacants (pour cause de décès, démission et licenciements, ainsi qu'en raison de la création de certains nouveaux postes) dont les postes ne figurent pas dans le nouvel organigramme.

121. En outre, tous les membres du personnel contractuel recrutés suite à la publication d'une vacance de poste se sont vus placés sur l'organigramme. Quant aux agents contractuels qui n'ont pas été recrutés suite à des entretiens, ils devront se soumettre à une telle procédure de la manière suivante : les agents des Services généraux seront soumis à un entretien avec un jury spécial dirigé par la

Vice-Présidente, tandis que les membres du personnel professionnel devront, quant à eux, se soumettre à une procédure de recrutement consécutive à la publication de vacances de postes.

La Commission est en train de finaliser le recrutement du cabinet qui réalisera l'audit des compétences du personnel selon les instructions du Conseil.

La finalisation du Code d'éthique devrait se faire sous l'impulsion du Secrétaire général une fois ce dernier nommé.

Le nouveau Règlement financier et le nouveau Code des marchés sont en cours de mise en œuvre.

L'examen juridique de tous les Actes de la Communauté affectés par la réforme institutionnelle et l'étude sur l'admission de pays tiers dans la Communauté ainsi que l'étude sur la mise en place d'un processus décisionnel efficace dans l'espace CEDEAO se poursuivent. La Commission a prévu une réunion du Comité ministériel de cinq (5) États membres afin d'examiner et d'adopter le rapport des consultants en juillet/août 2019.

La mise en œuvre complète du système ECOLink démarrera le 1<sup>er</sup> juillet 2019 dans toutes les institutions, à l'exception de la BIDC, qui devrait procéder au lancement au cours du second semestre de l'année 2019.

Le Conseil a pris note des informations fournies dans le mémorandum et a donné des instructions à la Commission aux fins de mettre à jour l'organigramme. Sur la question des agents contractuels, le Conseil s'est référé aux recommandations sur la question contenues dans le rapport final de la 25<sup>ème</sup> réunion du CAF qu'il avait précédemment adoptées.

**Point W: Mémorandum du Parlement de la CEDEAO sur l'adoption de la Déclaration de Dakar sur la monnaie unique de la CEDEAO**

Le Parlement de la CEDEAO a présenté au Conseil une déclaration émanant de son séminaire sur la monnaie unique de la CEDEAO, qui s'est tenu du 5 au 7 mars 2019 à Dakar, en République du Sénégal.

Le Conseil a pris note de cette déclaration.



**Point X: Présentation du rapport de la réunion ministérielle ad hoc sur la conception du nouveau siège de la Commission de la CEDEAO**

Le Président de la réunion du Comité ministériel ad hoc, M. Musa Nuhu, a présenté le rapport de la réunion tenue le 7 mai 2019 au siège de la Commission à Abuja. Le point saillant de ce rapport a été l'approbation des plans architecturaux préliminaires du nouveau siège de la CEDEAO. À l'endroit de la Commission, le Comité a également formulé les recommandations suivantes à soumettre au Conseil pour adoption :

- a) signer l'accord de mise en œuvre entre la CEDEAO et la République populaire de Chine concernant la construction du siège de la CEDEAO ;
- b) mettre en œuvre la recommandation faite précédemment, selon laquelle la Commission devrait effectuer une visite de travail au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, afin de s'inspirer de l'expérience de la Commission de l'Union africaine, étant donné que son siège a été financé et construit par le Gouvernement de la République populaire de Chine ;
- c) mener à bien le processus de sélection du cabinet d'experts-conseils chargé de suivre l'exécution du projet au nom de la CEDEAO, en vue d'assurer le contrôle-qualité et la sécurité pendant la phase de conception et la construction ultérieure du nouveau bâtiment du siège ;
- d) achever le processus de sélection du consultant chargé de mener l'étude d'impact environnemental du projet ;
- e) indemniser les propriétaires des plantations se trouvant sur le site du projet, en collaboration avec l'Autorité de développement de la capitale fédérale (FCDA) ;
- f) prendre les mesures nécessaires avant et pendant la construction, en collaboration avec la FCDA, pour assurer :
  - le déplacement éventuel des réseaux situés sur l'emprise du site (eau, électricité, téléphone) ;
  - la construction de routes d'accès et d'autres réseaux de services publics (eau, électricité, etc.) ;

- la sécurité sur le site, afin d'éviter une nouvelle occupation illégale.

Le Comité ministériel exhorte également la Commission de la CEDEAO à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la construction du siège de la Commission de la CEDEAO se fasse conformément au cahier des charges et au calendrier.

Le Comité ministériel recommande en outre que la Commission de la CEDEAO se mette en rapport avec le Parlement de la CEDEAO pour un dialogue sur la construction de leurs sièges respectifs, afin de s'en faire une idée plus nette pour ainsi éviter tout doublon. La délégation nigériane a indiqué à la réunion que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria avait alloué au Parlement de la CEDEAO une parcelle de terrain pour y ériger son siège et que des ressources avaient été mises à disposition à cette fin.

Enfin, le Comité ministériel sollicite l'appui du Gouvernement nigérian pour la construction de routes d'accès et d'autres réseaux et services publics (eau, électricité, etc.) qui sont essentiels au bon fonctionnement du futur siège de la Commission de la CEDEAO.

Le Conseil a pris note du rapport présenté.

**Point Y: Présentation et examen du Rapport préliminaire du Président de la Commission sur l'Audit judiciaire des institutions et agences de la CEDEAO**

Le représentant d'Ernst & Young, le cabinet d'audit recruté en vue de réaliser un audit judiciaire dans l'ensemble des institutions et agences de la CEDEAO, a présenté une synthèse du rapport, mettant en relief des cas de fraude éventuelle dans un grand nombre d'institutions et d'agences de l'organisation. Il a souligné que le rapport complet (de plus de 300 pages) était actuellement disponible en Anglais et que les versions en Français et en Portugais seraient mises à disposition sous peu. A la suite de cette présentation d'Ernst & Young, les Etats membres ont remercié la Commission pour son rôle de leader dans la lutte contre la fraude, les gaspillages et les abus, ainsi que le cabinet Ernst & Young, pour le rapport détaillé présenté. Après les clarifications apportées aux questions ayant suivi la présentation, le Conseil a pris des décisions portant sur les points suivants :

- la Commission devra examiner les recommandations contenues dans le rapport portant sur l'audit judiciaire et veiller à combler sans délai les failles mises en lumière dans ledit rapport;

- le rapport complet, dans les trois langues officielles de la CEDEAO, devra être mis à la disposition des Etats membres le plus rapidement possible, pour leur permettre d'en intérioriser le contenu;
- une session extraordinaire du Conseil devra être organisée pour permettre aux membres d'arrêter une position concernant le rapport de l'audit judiciaire.

Par ailleurs, le Conseil a exprimé sa vive préoccupation concernant les risques liés à la situation actuelle, dans laquelle des contractuels sont amenés à gérer des dossiers sensibles dans le domaine des finances et de la passation des marchés. Il s'est donc fixé pour mission de trouver le plus rapidement possible une solution à ce problème des contractuels et a engagé la Commission à travailler dans ce sens.

### **Point Z: Divers**

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

### **Point AA: Adoption du Rapport**

Le présent rapport a été adopté après amendements.

### **CEREMONIE DE CLOTURE**

Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, l'Ambassadeur Mustapha Sulaiman, a félicité l'ensemble des participants pour leurs contributions franches et l'atmosphère cordiale qui a prévalu tout au long des travaux. Il a également exprimé ses remerciements aux membres du Conseil ainsi qu'à la Commission et aux autres institutions de la Communauté pour la coopération dont ils ont fait preuve tout au long de la session. Il a également souligné la nécessité pour tous de s'engager dans une action collective afin que la sous-région soit en mesure de relever les défis du développement.

Le Président a donc exhorté tous les Etats membres à honorer leurs engagements envers les institutions communes afin de donner à la communauté les moyens de mener à bien sa mission. Il a conclu en invitant l'ensemble des parties prenantes à veiller à la stricte application des décisions prises au cours de la session.

Il a ensuite déclaré clos les travaux de la 82<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO et a souhaité aux participants un bon voyage vers leurs destinations respectives.

**FAIT A ABUJA, LE 27 JUIN 2019**

**POUR LE CONSEIL,**

**LE PRESIDENT,**

---

**AMBASSADEUR MUSTAPHA L. SULAIMAN**

COMUNIDADE DOS ESTADOS  
DA AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST

## **QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

**ABUJA, 25 – 27 JUIN 2019**

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO, réunis du 25 au 27 juin 2018 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour les excellentes facilités qui ont permis le bon déroulement et le succès de leurs travaux.

**FAIT A ABUJA, LE 27 JUIN 2019**

**LE CONSEIL**